

Je suis obligé d'aller travailler au siege social

Par **huberteric**, le **07/06/2015** à **18:35**

bonjour

suite à maladie au retour je dois aller travailler au siège social de l'entreprise pendant un an j'ai travaillé sans problème à un établissement proche de chez moi la je partais soit en camion ou en fourgon fourni par l'entreprise

la punition il m'envoie faire du désherbage qui n'est pas ma attribution officielle car je suis chauffeur poids lourd manœuvre dans cette entreprise de travaux publics que puis je faire demain je vais donc au siège social distant de 100 km j'ai signé un contrat de travail CDI à l'établissement concerné ; j'ai également une note de service qui me dit que l'employeur fournira un véhicule pour se rendre sur les chantiers merci de me répondre

Par **math64**, le **13/06/2015** à **20:32**

Bonjour,

Relisez-vous, vous mettez tout à la suite comme cela vous viens à l'esprit sans penser à celui qui va vous lire...

donc, par ordre:

- 1- Que dit votre contrat quant à votre lieu de travail et votre poste occupé
- 2- Comment s'est matérialisée la mutation, par écrit ou à l'oral?

Par **huberteric**, le **14/06/2015** à **03:00**

par oral malheureusement